

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SYNDICAL

LUNDI 26 MAI 2025

Le Comité Syndical de Sud-Gironde Mobilités régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni en réunion ordinaire au siège du Syndicat, à 18H15.

CDC CONVERGENCE GARONNE	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, SOULÉ Jean-Patrick, PORTA Sylvie, CLAVIER Dominique. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: PERNIN Denis en l'absence de DEPUYDT Jean-Marc.
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	TITULAIRES PRESENTS : DENOYELLE Stéphane, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc. TITULAIRES EXCUSES : ZAGHET Francis.
CDC DU SUD GIRONDE :	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Jérôme, FUMEY Christophe, LE LAGADEC Magali, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: CARRASSET Nathalie en l'absence de MAROT Yann, GERBEAU Cédric en l'absence de SAPHORE Valérie, RONCOLI Robert en l'absence de DULUC Nathalie.

Ordre du jour

- Procès-verbal de la réunion du 31/03/2025
- Décisions du Président
- Marché achat de deux autocars pour le transport scolaire
- Convention d'implantation d'arrêts sur un espace privé
- Subvention CDC Convergence Garonne pour l'étude « Développement des mobilités et structuration urbaine sur le secteur gare de Cérons »
- Subvention 2025 et avenant à la Convention de Cap solidaire
- Tarifs transports scolaires ayants-droits 2025-2026
- Tarifs transports scolaires non ayants-droits 2025-2026
- Proposition de coopération internationale avec l'Afrique : mise en réforme d'un véhicule en vue d'une cession et signature d'une convention avec la Fédération Sénégalaise de Rugby
- Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet
- Questions diverses :
 - Présentation du chargé de Mission Vélo et du Directeur de la communication et du développement
 - Point sur la nouvelle offre de mobilité du syndicat : achat de véhicules et de la signalétique, embauches...
 - Zoom sur les antennes de SGM sur le territoire
 - Stratégie de communication
 - Date d'inauguration du réseau
 - Présentation des demandes de subvention Leader et Fonds Vert
 - Point sur les lignes d'été 2025
 - Calendrier des instances du 2^{ème} semestre 2025

Monsieur Thomas Filiatre est désigné secrétaire de séance.

1 COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 31 MARS 2025

Il a été procédé au vote du compte-rendu du comité syndical ordinaire du 31 mars 2025 qui est adopté à l'unanimité.

2 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Décision n°09-2025

Vu la nécessité d'acquérir du matériel informatique en vue du recrutement d'un chargé de mission vélo;

Vu la proposition de la société Gsma2i en date du 25/03/2025 pour l'achat d'un ordinateur portable Latitude 3550 et ses accessoires pour un montant global de 1 267,00€, soit 1 520,40€ TTC ;

Monsieur le Président décide d'accepter l'offre de la société Gsma2i pour l'achat d'un ordinateur portable Latitude 3550 et ses accessoires pour un montant global de 1 267,00€, soit 1 520,40€ TTC ; d'imputer cette dépense sur le compte 2183 pour un montant de 1 267,00€ HT, soit 1 520,40€ TTC ; d'amortir cet ordinateur sur 5 ans.

Décision n°10-2025

Vu la demande formulée par le syndicat le 20 mars 2025;

Vu les offres des sociétés :

T-PSO SAS	:	31 325,00€ HT pour 25 000 litres
DYNEFF	:	31 100,00€ HT pour 25 000 litres
ARMORINE	:	31 125,00€ HT pour 25 000 litres
PEHAVY ENERGIE	:	31 000,00€ HT pour 25 000 litres

Le Président décide d'attribuer la commande n°2025-06 à la société PEHAVY ENERGIE pour un montant de 31 000,00€ HT pour 25 000 litres soit 1,240€ HT/litre.

Décision n°11-2025

Vu la nécessité d'acquérir un logiciel pour le service communication ;

Vu la proposition de la société Adobe pour le logiciel Creative Cloud All MLP, pour un montant global de 929,88€ HT, soit 1 115,86€ TTC ;

Monsieur le Président décide d'accepter l'offre de la société Adobe pour le logiciel Creative Cloud All MLP, pour un montant global de 929,88€ HT, soit 1 115,86€ TTC ; d'imputer cette dépense sur les comptes 2051 pour un montant de 929,88€ HT, soit 1 115,86€ TTC ; d'amortir ce logiciel sur 3 ans.

Décision n°12-2025

Vu la nécessité de disposer d'une application mobile mise en relation avec un site internet intégrant une cartographie interactive, un moteur de recherche et un calculateur d'itinéraire intermodal pour les différents services de mobilité de Sud-Gironde Mobilités ;

Vu la proposition de la société Instant System pour une application mobile mise en relation avec un site internet intégrant une cartographie interactive, un moteur de recherche et un calculateur d'itinéraire intermodal pour les différents services de mobilité de Sud-Gironde Mobilités, pour un montant de 20 000,00€ HT par an, soit 24 000,00€ TTC par an et avec un engagement de quatre ans; Monsieur le Président, décide d'accepter l'offre de la société Instant System pour une application mobile mise en relation avec un site internet intégrant une cartographie interactive, un moteur de recherche et un calculateur d'itinéraire intermodal pour les différents services de mobilité de Sud-Gironde Mobilités, pour un montant de 20 000,00€ HT par an, soit 24 000,00€ TTC par an et avec un engagement de quatre ans; d'imputer cette dépense sur le compte 6512 pour un montant de 20 000,00€ HT, soit 24 000,00€ TTC par an et avec un engagement de quatre ans.

Décision n°13-2025

Vu la demande formulée par le syndicat le 28 avril 2025;

Vu les offres des sociétés :

T-PSO SAS	:	31 250,00€ HT pour 25 000 litres
DYNEFF	:	31 175,00€ HT pour 25 000 litres
ARMORINE	:	31 075,00€ HT pour 25 000 litres
PECHAVY ENERGIE	:	30 920,00€ HT pour 25 000 litres

Le Président décide d'attribuer la commande n°2025-07 à la société PECHAVY ENERGIE pour un montant de 30 920,00€ HT pour 25 000 litres soit 1,2368€ HT/litre.

3 MARCHÉ ACHAT DEUX AUTOCARS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Considérant qu'au sein de la flotte de véhicules du Syndicat, deux autocars ont atteint la limite réglementaire de 15 ans pour leur durée de circulation sur les circuits de transports scolaires, Considérant que dans ce contexte, pour pouvoir continuer à assurer le service de transport scolaire, le Syndicat doit acquérir deux nouveaux autocars, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise le président à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires et par conséquent à signer tous les documents administratifs y afférents.

4 CONVENTION D'IMPLANTATION D'ARRETS SUR UN ESPACE PRIVE – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les Statuts du Syndicat Sud Gironde Mobilités ;
Vu l'intérêt général de développer l'accessibilité et l'attractivité des transports en commun sur l'ensemble du territoire ;

Considérant la nécessité de créer, aménager et entretenir des arrêts de bus afin de répondre aux besoins de mobilité des usagers ;
Considérant que certains de ces aménagements nécessitent l'utilisation de terrains appartenant à des propriétaires privés ;
Considérant l'importance de formaliser les conditions d'occupation et d'entretien de ces terrains par la signature de conventions avec les propriétaires concernés ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'autoriser M. le Président du Syndicat Sud-Gironde Mobilités à signer, au nom du Syndicat, toutes conventions nécessaires avec des propriétaires privés pour l'implantation, l'entretien et l'exploitation d'arrêts de bus sur leurs terrains, et ce, dans le respect des réglementations en vigueur.

Article 2 : De préciser que ces conventions définiront notamment les modalités d'occupation, les responsabilités respectives des parties, les conditions d'accès et les mesures de sécurité à respecter.

Article 3 : De confier à M. le Président du Syndicat Sud Gironde Mobilité la responsabilité de veiller à la bonne application des présentes conventions et à la défense des intérêts du Syndicat.

5 SUBVENTION CDC CONVERGENCE GARONNE POUR L'ETUDE «DEVELOPPEMENT DES MOBILITES ET STRUCTURATION URBAINE SUR LE SECTEUR GARE DE CERONS» – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts du Syndicat Sud-Gironde Mobilités en matière de mobilité ;
Vu la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019 ;
Vu la loi du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains ;
Vu la délibération n°19-2025 du 31 mars 2025 validant le soutien aux études mobilités portées par les communautés de communes membres du syndicat ;
Vu la demande de subvention formulée par courrier en date du 15 avril 2025 par la communauté de communes de Convergence Garonne dans le cadre du lancement de l'étude « Développement des mobilités et structuration urbaine sur le secteur gare de Cérons » dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Convergence Garonne, aux côtés des communes de Cadillac-sur-Garonne et Podensac, a signé une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD), le 21 mai 2021, suivie d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) le 3 mai 2024.

CONSIDERANT que dans la perspective de mener à bien le projet de revitalisation et de renforcement des centralités de Convergence Garonne, les élus communautaires ont inscrit dans leur programme d'actions, la réalisation d'une étude visant le développement des mobilités et la structuration urbaine du secteur gare de Cérons.

CONSIDERANT qu'afin de ne pas retarder ce projet de développement et selon les modalités demandées par Sud-Gironde Mobilités, la Communauté de communes Convergence Garonne ainsi que la commune de Cérons se sont entendues pour co-porter cette étude pré-opérationnelle en lien avec le projet de RER métropolitain entre Bordeaux et Langon. Ce projet est stratégique pour le renforcement de l'accessibilité du territoire à la métropole bordelaise et permettra à terme la création d'un pôle structurant pour la mobilité sur notre intercommunalité.

CONSIDERANT la nécessité de déterminer des espaces d'échanges multimodaux pour faciliter le déploiement du covoiturage sur le territoire ;

CONSIDERANT la nécessité de repenser le stationnement autour des gares et dans certains centres-bourgs ;

CONSIDERANT que la subvention octroyée par le syndicat se monte à 40% du montant global de l'étude dans la limite de 40 000€ HT et que le montant global de l'étude est supérieur à 100 000,00€ HT ;

Le comité syndical, Monsieur le président entendu,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 40% du montant global de l'étude, dans la limite de 40 000,00€ HT, soit 40 000,00€ HT € à la Communauté de communes Convergence Garonne afin de financer l'étude « Développement des mobilités et structuration urbaine sur le secteur gare de Cérons »
- **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

6 SUBVENTION 2025 ET AVENANT A LA CONVENTION DE CAP SOLIDAIRE – ADOPTEE A L'UNANIMITE

La présente délibération a pour objet d'attribuer la subvention pour l'année 2025 à l'association CAP SOLIDAIRE.

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Sud-Gironde Mobilités en matière de mobilité ;

VU Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, articles 9-1 (créé par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire - art. 59) et 10 ;

VU la directive 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 2012 publié au Journal officiel de l'Union européenne le 11 janvier 2012 (SIEG) ;
VU le Règlement (UE) N° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité publié au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2014 (RGEC) ;
VU l'article L 2511-6 du code de la commande publique relatif aux règles définies au titre II les marchés publics par lesquels les pouvoirs adjudicateurs, y compris lorsqu'ils agissent en qualité d'entité adjudicatrice, établissent ou mettent en œuvre une coopération dans le but de garantir que les services publics dont ils ont la responsabilité sont réalisés en vue d'atteindre les objectifs qu'ils ont en commun ;
VU le décret 2019-850 du 20 août 2019 relatif aux services de transport d'utilité sociale ;
VU la délibération du 17 février 2025 portant validation du projet mobilité du syndicat ;
VU la délibération du Conseil Syndical en date du 31 mars 2025 relative au budget ;

CONSIDERANT le projet initié et conçu par l'Association en 2016 « déployer des actions permettant l'accès à la mobilité pour tous » conforme à son objet statutaire ;

CONSIDERANT les orientations politiques nouvelles menées par le syndicat SUD GIRONDE MOBILITES, qui propose dans sa partie solidaire, le développement, d'une offre de transport d'utilité sociale à des fins de de santé, d'emploi et d'insertion socio-culturelle ainsi qu'une offre de covoiturage solidaire et un travail d'ingénierie sociale ;

CONSIDERANT les limites en termes de missions de l'ancienne convention avec Cap SOLIDAIRE datant de mai 2024, visant l'accueil unique de la mobilité, la participation au fonctionnement de la plateforme solidaire ainsi que la mise en réseau du covoiturage ;

CONSIDERANT la nécessité juridique de faire une nouvelle convention avec l'association CAP SOLIDAIRE en raison de l'évolution conséquente des missions qui lui sont confiées et de l'importance de sécuriser le cadre juridique de la délégation sur le fondement de l'article L2511-6 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT que par son action CAP SOLIDAIRE participe pleinement au déploiement d'une politique de mobilité plus efficiente sur le territoire ;

CONSIDERANT que le travail partenarial avec CAP SOLIDAIRE fera l'objet d'un suivi technique régulier et d'un bilan annuel avec les services de SGM ;

CONSIDERANT que la convention ci-après annexée définit les missions de CAP SOLIDAIRE et les responsabilités des deux partenaires et les modalités de suivi des financements attribués ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau sur cette convention ainsi que l'avis favorable du comité syndical du 17 février 2025 sur le nouveau projet de mobilité du syndicat ainsi que le vote du budget du 31 décembre 2025 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau et de la commission finances pour l'attribution d'une subvention à hauteur 200 000€ par an sur trois ans, afin de réaliser les missions d'accueil unique de la mobilité, de coordination du covoiturage et de déploiement de l'offre de covoiturage solidaire, de développement de transport utilité sociale en porte à porte pour des raisons de santé, d'emploi ou d'insertion socio-culturelle, de mobilisation des acteurs de la mobilité solidaire et d'ingénierie de projets ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président, il est proposé au comité syndical de délibérer pour :

- **APPROUVER** l'attribution à l'association CAP SOLIDAIRE d'une subvention d'un montant de 200 000€ euros pour l'année 2025
- **AUTORISER** le président à signer la convention annexée à la présente,
- **AUTORISER** le président à signer tous documents relatifs à la présente délibération,
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Intervention de Christophe Fumey : Nous travaillons main dans la main avec Cap Solidaire, vous le savez. Il y avait une mission initiale qui était le guichet unique de la mobilité, la participation de la plateforme et la création et animation de covoiturage.

On a fait un petit bilan sur ce qui a été fait, très court, puisque cela fait peu de temps que nous avons commencé.

Missions initiales : guichet unique de la mobilité, participation à la plateforme, création et animation du covoiturage

Zoom actions 2024 - 2025 :

- **Développement du numéro unique :** Définition des modalités de redirection vers les partenaires, Mise en place de l'infrastructure technique (standard, messagerie), Installation et test du logiciel de gestion des appels et de suivi des demandes (CRM local), Formation interne d'agent, Réalisation graphique = flyer de promotion + support numérique RS
- **Renforcement Plateforme de mobilité T-Cap :** accompagnement et diagnostic mobilité, locations solidaires, formations et actions de sensibilisation
- **Montée en version de la Plateforme Cap Covoit :** Ajout de fonctionnalités = messagerie instantanée, programmation de la brique incitative, Profil dynamique = Badges évolutifs + **développement de la version application en cours**
- **Développement du portail de la mobilité du Sud-Gironde :** Portail multi-briques qui servira de base pour le futur site de la Maison de la Mobilité.

Missions nouvelles : gestion du TUS, créer et animer des ateliers réparation et électrification de vélos, garantie retour en TAD du covoiturage et coordination des actions du schéma de déploiement du covoiturage, conception et animation du plan local de mobilité solidaire...

Intervention de Benoît Carrère : Avec ces missions nouvelles, l'idée c'était, justement, de ne pas faire un avenant à la Convention. Puisque par rapport à la Convention initiale, il y a un vrai changement important, puisqu'on a des missions supplémentaires qui ont été données.

Et on va aussi passer sous une forme de contrat de coopération entre autorités adjudicatrices.

Et donc il était nécessaire de refaire une convention, selon nos avocats qui nous ont suivi, et pas simplement un avenant à la Convention, puisqu'il y avait une évolution trop importante de la convention, et que le cadre réglementaire n'était pas suffisant. C'est plutôt la coopération entre autorités adjudicatrices.

Les nouvelles missions, c'est la gestion du TUS, et on va en parler. Mais c'est aussi les ateliers de réparation et d'électrification de vélos qui sont prévus, la garantie de retour en TAD du covoiturage, la coordination des actions de chimie indépendante covoiturage, et tout ce qui est plan local de mobilité solidaire, où il y a pas mal de choses qui vont s'engager.

Il est important aussi de parler également sur les conditions d'accès du TUS.

- **Conditions d'accès :** vulnérabilités physiques, psychologiques et sociales
- **Conditions de déplacements :** santé, emploi, insertion socio-culturelle
- **Formalisation :** uniquement sur demande de prescripteurs
- **Un principe de subsidiarité :** Le TUS peut intervenir dans la mesure où ces offres n'existent pas pour le besoin considéré et/ ou pour des motifs de gestion de service. Alternativement, le TUS peut intervenir lorsque ces offres ne peuvent répondre au besoin de déplacement des publics au regard de leurs vulnérabilités.
- **Tarifs :** suivant conditions de ressources, 3 tarifs : 0.12c, 0.22c, 0.32c.
- **Garantie retour TAD :** Mise en place d'une garantie retour pour combler le manquement éventuel

Nous sommes partis sur l'idée de personnes qui pourraient accéder au TUS sous la forme de vulnérabilité physique, psychologique et sociale. Physique qu'on définit comme étant de la mobilité réduite. Psychologique, ce sont les gens qui sont quand même relativement isolés.

Et social, c'est-à-dire si les personnes ne peuvent pas se déplacer pour aller à la recherche d'emploi ou autre, soit éventuellement quelqu'un qui n'a pas le moyen de se déplacer et qui est vraiment éloigné d'une offre actuelle. Donc, c'est pour ça qu'on a introduit ce qu'on appelle un principe de subsidiarité. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que le TUS peut venir en accompagnement de l'offre que l'on propose aussi sur le territoire, à partir du moment où le TUS n'a pas été déclenché à ce moment-là.

Il vient en complément de l'offre globale. Donc, les conditions d'accès sont les vulnérabilités physiques, psychologiques et sociales qui ont été définies dans la convention que vous avez eue. Les conditions de déplacement, c'est santé, emploi, insertion socioculturelle.

Et ce qui est très important, c'est que ce sont uniquement des personnes qui seront amenées par des prescripteurs. Donc, ce sont des gens qui doivent constituer leur dossier au préalable. Et donc, il y aura différents prescripteurs : France Travail en passant par l'hôpital et les médecins.

L'ensemble des CPTS vont se rencontrer la semaine prochaine pour commencer à identifier les critères. Pour l'hôpital également, c'est quasiment fait. Il y aura également d'autres critères qui vont se poser plus précisément.

Mais dans le cadre de la convention, puisque c'est important de le signer, on reste sur les critères qui seront vraiment propres à chacun des prescripteurs avec qui on travaillera.

Quant aux tarifs, il a été proposé 3 tarifs suivant les conditions de ressources. Ce qui est important de dire, c'est qu'il y a une limitation sur les tarifs par le décret qui est de 0,32 centimes le kilomètre. Et donc, on ne peut pas aller en dessous de 0,12 centimes du kilomètre. Donc, on est contraint d'être entre 0,12 et 0,32 centimes du kilomètre. Et donc, il y aurait 3 tarifs, 0,12€, 0,22€, 0,32€, en fonction des conditions de ressources.

Et puis, on va aussi faire en sorte que ce TUS soit l'outil de garantie de retour en TAD pour le covoiturage, ce qu'on avait dit et évoqué la dernière fois. Et ça, c'était important aussi de dire que ce sera fait en TUS, mais on aura un tarif TUS spécial et on verra comment on s'organisera pour faire ce retour en TAD si demain, on met en place une politique de covoiturage incitative en 2026. On aura tout un débat à mener en fin d'année et en début d'année prochaine sur ce sujet-là, mais en tout cas, c'est prévu éventuellement dans la convention.

Voilà, sachant que dans la libération, il est bien prévu que la convention préalable sera résiliée puisque la publication préalable date de de juin 2024.

Question de Matthias Robine : L'an dernier, j'avais posé pas mal de questions sur la convention, notamment sur son évaluation. On a donné aujourd'hui à peu près 200 000€ à Cap Solidaire.

100 000€ l'an dernier et 100 000€ en avance cette année, puisque maintenant, on est parti sur 200 000€ chaque année, ce qui fait qu'on va signer une convention de 600 000€. Et je pense que c'est quand même des sommes qui sont très importantes. Et l'an dernier, on a insisté sur l'évaluation.

Et moi, je n'ai pas entendu parler d'aucune action depuis l'an dernier. Donc il y en a eu sûrement plein. Mais il y avait la création d'un poste, une personne qui était dédiée à ça.

Réponse de Benoît Carrère : C'est fait, oui.

Réponse de Matthias Robine : Donc il y avait une embauche. Il y avait toutes les informations en mairie qui devaient arriver, les flyers en mairie, etc.

Enfin, tout est listé dans la convention de l'an dernier. Vous pourrez regarder et reprendre. Il y avait des budgets. Les documents comptables devaient être fournis sous six mois après la fin de l'exercice. Et je veux dire, moi, je m'attendais avant de renouveler quelque chose et de le doubler, même si je comprends qu'il y a le TUS, et c'est une autre question, qui justifie sûrement l'augmentation de 100 000 à 200 000 par an.

J'aimerais qu'on reste sur cette idée d'évaluer, quand même, la délégation qu'on fait à une association.

Réponse de Benoît Carrère : Alors, moi, je réponds à ça parce que j'ai volontairement voulu couper un certain nombre d'actions en cours de route. Non pas couper au sens de les arrêter, mais faire patienter pour l'intégrer dans un projet global, nouveau.

Le numéro unique, il est depuis décembre toujours le même, c'est 05 33 140 150, mais on ne l'a pas mis en avant aujourd'hui, parce que l'idée, c'était de pouvoir le construire différemment, aussi avec la plateforme.

Intervention de Jérôme Guillem : Je rejoins ce que dit Matthias. Je pense qu'il ne remet pas ça en cause. C'est le fait que sur une délibération comme ça, ce qui est intéressant, c'est de montrer factuellement les engagements qui avaient été pris.

Je pense que c'est aussi une valorisation de montrer le travail qui a été fait et de pouvoir le partager.

Réponse de Matthias Robine : Quand on délègue, c'est bien d'avoir une évaluation. Quand on parle de vélo, c'est combien de vélo ? Est-ce que c'est 100 ou est-ce que c'est 5 ? Quand on parle de l'autopartage, d'où ? Des choses un peu chiffrées, évaluées, qui nous permettraient, en tout cas moi, qui me permettraient de plus voter de façon informée en comité.

Réponse de Christophe Fumey : Les choses ont commencé avec une personne, Benoît a pris le relais. Il y avait le projet qui poussait. Donc il y a eu beaucoup de choses de faites avec un effectif un peu réduit.

Réponse de Benoît Carrère : Ce qu'on peut faire, c'est une évaluation annuelle. La convention date de juin dernier. Donc ce qu'on peut demander, c'est qu'en septembre prochain, le prochain comité syndical, l'évaluation soit présentée par Clément.

Réponse de Matthias Robine : Dans l'annexe 1 de la précédente convention, il était prévu un comité de pilotage trimestriel de la convention. Donc au moins une fois par an, je trouve ça bien, surtout qu'on joue à plusieurs, puisqu'il y a les mairies et les France services pour après être réceptacles de toute l'information du numéro uni, de tout ce qui est mis en place, etc. Donc il faut que ça nous revienne à un moment donné pour qu'on puisse communiquer nous sur les actions.

Intervention de Jérôme Guillem : Il faut aussi insister, je crois, sur la démarche d'économie de l'ESS. C'est aussi un ADN qu'on essaie d'avoir aussi sur le territoire. Donc c'est aussi montrer que c'est une forme de soutien à l'économie sociale et solidaire. C'est important de montrer la dimension qualitative et quantitative.

Intervention de Vincent Joineau : Moi, j'ai bénéficié de CAP Solidaire en tant que prescription. J'étais content de la réponse qu'il y a eu, la réactivité. En revanche, ça mériterait, que l'on explique que les communes ont la possibilité de faire des prescriptions.

Parce que, dans certains cas, dans certaines situations, ça peut être un outil. Moi, ça m'a sauvé deux à trois familles dans leur capacité à aller au boulot.

Intervention de Stéphane Denoyelle : Pour rebondir sur ce que vient de dire Vincent, il faudra avoir un travail très particulier, de l'information auprès des prescripteurs, les mairies, les CCAS, et nos agences France service qu'on a partout sur le territoire, qui doivent rester quand même des portes d'entrée prioritaires, on va dire, en termes de prescription. Ce qui veut dire une bonne communication, parce que les règlements et les manières de pouvoir inscrire et prescrire ont été modifiées par notre règlement d'intervention. Et donc, on aura nécessairement un temps particulier là-dessus.

Intervention de Benoît Carrère : Je pense que pour le bureau du mois de juillet, on aura des éléments sur les prescripteurs beaucoup plus précis. Parce qu'on aura avancé le travail, qui est long, mais on aura avancé le travail.

Réponse de Stéphane Denoyelle : Je te dis ça parce que moi en tant que VP au Réolais en Sud-Gironde, en charge des France Service, c'est quand même un des gros travail de nos agences France Service, j'aurai nécessairement besoin de les mettre autour de la table, qu'on travaille sur ces questions-là avec CAP Solidaire pour qu'on soit au plus fin et au plus près, n'apas avoir de trou dans la raquette sur des personnes qu'on connaît fragiles sur le territoire et qui bénéficient d'un accompagnement actuel.

Intervention de Matthias Robine : Sur le fond du dossier, j'ai noté deux choses : il y a marqué sur les tarifs qu'ils seront revus potentiellement en commun avec CAP Solidaire. Qui est le prescripteur du tarif : est-ce le syndicat, Cap Solidaire ou les deux?

Intervention de Benoît Carrère : C'est nous qui proposons sur le tarif, c'est dans la tête de la délégation, en accord avec Cap Solidaire, bien évidemment. Mais nous avons repris les bases de ce que faisait Cap Solidaire dans le cadre du décret qui nous limite quand même assez fortement sur le tarif.

Réponse de Matthias Robine: C'est nous qui décidons le tarif, donc. Et la deuxième question, le service permet d'aller à Bordeaux ?

Réponse de Stéphane Denoyelle: Oui.

Réponse de Matthias Robine : Il permet d'aller où en fait ? A Marmande, à Bordeaux ?

Réponse de Stéphane Denoyelle: Oui, de sortir du territoire.

Intervention de Jérôme Guillem: Par contre, moi, je ne suis pas très à l'aise quand il y a un questionnement comme ça. Moi, je pense que ce qui est important, c'est que les questions qui sont posées là, il faut qu'on se tienne à un règlement. Sinon, on se met en difficulté, on se met en tension. Il y a un règlement qui dit que les questions que tu poses doivent être posées 48 heures avant. Et je pense que tu as dû le faire.

Réponse de Matthias Robine: Pas 48 heures, mais je les ai posées en début d'après-midi.

Réponse de Jérôme Guillem: Moi, ça me semble hyper important pour apporter de la sérénité dans le débat, qu'on respecte ce délai. Toutes tes questions sont légitimes, elles méritent d'être posées. Par contre, il faut respecter ce cadre-là.

Réponse de Matthias Robine: Tu l'as déjà faite, et c'est pour ça que j'ai écrit, un peu tard, mais j'ai mis par écrit la plupart de ces questions.

7 TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES AYANTS-DROITS 2025-2026 – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu la délibération n° 2019.261.SP de la Région Nouvelle Aquitaine visant à l'harmonisation de l'organisation des transports scolaires, tarification et règlement de transport ;

Vu l'Avenant n°4 à la Convention de délégation de la compétence transports scolaires ;

La Région Nouvelle Aquitaine ayant décidé de mettre en place une participation familiale solidaire, proportionnée au revenu des familles sur la base des quotients familiaux.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que suite au conventionnement de 2019 avec le Conseil Régional, les tarifs de transports scolaires pour la rentrée 2025 ont été revus à la hausse et les tranches prenant en compte le quotient familial ont été modulées.

Le Comité Syndical, Monsieur le Président entendu, décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2025 les participations au transport scolaire suivantes pour les élèves demi-pensionnaires (les tarifs sont TTC) :

- **Tranche 1 : inférieur ou égal à 528€**
Tarif annuel demi-pensionnaire : 30,00€
- **Tranche 2 : entre 529 et 770€**
Tarif annuel demi-pensionnaire : 57,00€
- **Tranche 3 : entre 771 et 1 033€**
Tarif annuel demi-pensionnaire : 90,00€
- **Tranche 4 : entre 1 034 et 1 469€**
Tarif annuel demi-pensionnaire : 127,50€
- **Tranche 5 : supérieure à 1 469€**
Tarif annuel demi-pensionnaire : 168,00€
- **Navette Regroupement Pédagogiques Intercommunaux, internats**
Tarif annuel demi-pensionnaire 30€
- **Tarif pour inscription après les vacances de printemps**
Tarif annuel demi-pensionnaire 24€

Une modulation est appliquée sur l'ensemble des tarifs selon les modalités suivantes :
Une réduction de 30% pour le 3^{ème} enfant par ordre d'âge
Une réduction de 50% pour le 4^{ème} enfant par ordre d'âge et les suivants

S'y ajoutent les principales tarifications complémentaires suivantes (en TTC) :

Participation familiale exigée auprès des familles d'accueil de mineurs, les fonds sociaux d'établissements scolaires d'accueil de mineurs et les familles nouvellement arrivées en France ne pouvant produire des éléments d'imposition français ceux-ci bénéficieront du tarif de tranche 3, sur présentation d'un justificatif.

Participation familiale exigée auprès des demandeurs d'asile bénéficieront du tarif de tranche 1 à défaut de pouvoir présenter un niveau de quotient familial sur présentation d'un justificatif.

Frais d'inscription complémentaires pour demande de transport exigible après le 22 juillet : 24€.

Duplicatas suite à perte de carte : 10€.

Intervention de Christophe Fumey : Au niveau des tarifs de transports scolaires, vous savez que ce n'est pas nous qui déterminons le montant. Il est déterminé par avance. Il y a une légère évolution, comme vous pouvez le voir, sur les tarifs. Mais c'est infime.

8 TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES NON AYANTS-DROITS 2025-2026 – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu la délibération n° 2019.261.SP de la Région Nouvelle Aquitaine visant à l'harmonisation de l'organisation des transports scolaires, tarification et règlement de transport ;

Vu l'avenant n°4 à la Convention de délégation de la compétence transports scolaires ;

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que suite au conventionnement de 2019 avec le Conseil Régional, les tarifs de transports scolaires pour la rentrée 2025 ont été revus à la hausse et les tranches prenant en compte le quotient familial ont été modulées.

En tant que Régie (AO2 et Transporteur – circuits numérotés en 188) et en tant qu'AO2 uniquement (circuits numérotés en 183), Sud-Gironde Mobilités s'engage à prendre en charge les élèves domiciliés à moins de 3km de leur établissement et à ne pas prendre en charge les élèves du 1^{er} degré ou du 2nd degré domiciliés hors secteur de recrutement.

Le comité syndical, monsieur le Président entendu, décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2025 la participation au transport scolaire suivante pour les élèves non ayants-droits :

- **Tarif non ayants-droits** sur circuit de transport scolaire sous réserve des places disponibles sur services et arrêts existants (tarif TTC):
Tarif annuel demi-pensionnaires 219,00€

Une modulation est appliquée sur l'ensemble des tarifs selon les modalités suivantes :

- Une réduction de 30% pour le 3^{ème} enfant par ordre d'âge
- Une réduction de 50% pour le 4^{ème} enfant par ordre d'âge et les suivants

S'y ajoutent les principales tarifications complémentaires suivantes (en TTC) :

- Frais d'inscription complémentaires pour demande de transport exigible après le 22 juillet : 24€.
- Duplicatas suite à perte de carte : 10€.

9 PROPOSITION DE COOPERATION INTERNATIONALE AVEC L'AFRIQUE : MISE EN REFORME D'UN VEHICULE EN VUE D'UNE CESSION ET SIGNATURE D'UNE

CONVENTION AVEC LA FEDERATION SENEGALAISE DE RUGBY - ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : M FUMEY

Un matériel de transport de Sud-Gironde Mobilités n'est plus adapté au service de transports scolaires, ayant dépassé la limite d'âge de 15 ans définie par la Région Nouvelle Aquitaine pour ce type de transport et doit donc être réformé.

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation.

La réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un évènement externe (incendie, dégradation, vol, etc.).

Le comptable de la collectivité constatera l'opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur.

Dans ces conditions, il vous est proposé de bien vouloir prononcer leur mise à la réforme et autoriser le président à réaliser sa cession à l'euro symbolique (1€) en l'état à la Fédération Sénégalaise de rugby, qui en a fait la demande.

Le matériel de transport qu'il est proposé de réformer du fait de son état et de son ancienneté est le suivant :

Désignation du bien	N° d'inventaire	Année d'acquisition	M43 Imputation	Valeur brute en €	Cumul amortissements en€	Valeur nette comptable	Etat
Iveco Modèle Récréo (BX 940 XS)	103	2007	2182	108 700,00€	108 700,00€	0,00€	Hors d'usage pour le transport scolaire

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Autoriser la mise à la réforme des biens communaux indiqués dans le tableau ci-dessous :

Désignation du bien	N° d'inventaire	Année d'acquisition	M43 Imputation	Valeur brute en €	Cumul amortissements en€	Valeur nette comptable	Etat
Iveco Modèle Récréo (BX 940 XS)	103	2007	2182	108 700,00€	108 700,00€	0,00€	Hors d'usage pour le transport scolaire

- Autoriser le Président à procéder à la cession à l'euro symbolique (1€) du bien mentionné supra à la Fédération Sénégalaise de rugby ;
- Autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Le comité syndical,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la propriété publique et notamment les articles L.2111-1 à L.2111-3 ;

Considérant l'intérêt humain de la demande de la Fédération Sénégalaise de Rugby et la valorisation de cette demande pour l'image du Syndicat Sud Gironde Mobilités ;

Considérant la convention de cession de véhicule avec la Fédération Sénégalaise de Rugby ;

Après avoir entendu les explications du Président et délibéré ;
DÉCIDE :

Article 1 : AUTORISE la mise à la réforme du bien suivant :

Désignation du bien	N° d'inventaire	Année d'acquisition	M43 Imputation	Valeur brute en €	Cumul amortissements en€	Valeur nette comptable	Etat
Iveco Modèle Récréo (BX 940 XS)	103	2007	2182	108 700,00€	108 700,00€	0,00€	Hors d'usage pour le transport scolaire

Article 2 : AUTORISE le Président à procéder à la cession à l'euro symbolique (1€) du bien mentionné supra à la Fédération Sénégalaise de rugby ;

Article 3 : AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Intervention de Christophe Fumey : Je vais vous expliquer un peu comment les choses se sont passées. Vous savez qu'on a des bus qui arrivent en limite d'âge et on ne peut plus utiliser. Et ces bus-là, à un moment donné, on essayait de faire un peu d'argent et on n'en retirait pas grand-chose. Aujourd'hui, on n'arrive plus à les vendre parce que sur le marché, tout le monde veut se séparer de ses bus. Et donc, on s'est dit tant qu'à faire, autant essayer de faire une bonne action. Donc moi, j'en ai parlé à gauche à droite si quelqu'un avait une idée. Et puis un jour, on est venu nous voir en nous parlant d'une idée qui était de donner éventuellement un bus à la Fédération sénégalaise de rugby. Et on s'est dit pourquoi pas en faire une opportunité. Moi, je suis, comme vous le savez, un Langonais. J'ai toujours vu à Langon des actions très fortes ouvertes au public étranger.

En discutant de tout ça, bien évidemment, il y a des règles pour pouvoir faire ça. Il faut réformer le bus. Il faut faire une convention avec la Fédération sénégalaise pour s'assurer que ce bus ira bien à des fins de transport de jeunes pour le rugby et que ce ne soit pas un bus qui serve à autre chose. Et puis de là, on s'est dit pourquoi pas aller plus loin dans la démarche. Et ces jeunes-là, pourquoi pas leur permettre de venir dans le territoire, leur permettre d'acquérir des formations, etc. Donc il y a eu toute une démarche qui s'est ouverte. On en a parlé en bureau et il y a eu un accueil très positif à ça. Et que cette démarche deviennent une démarche de territoire intéressante. Moi, en étant Langonais, je n'avais pas envie que cette action soit uniquement pour le club de rugby de Langon. Que ce soit quelque chose qui soit ouvert à tous.

Ce qui nous a été dit par la personne française qui est en charge de ça, c'est que quand des jeunes du territoire vont au Sénégal, il y a un échange et ils reviennent un peu différents.

De là, on a germé plein de choses. Et des questions, peut-être que ces questions, M. le directeur, vous pouvez les poser.

Intervention de Stéphane Denoyelle : Il se trouve que sur le territoire, on n'est pas totalement vierge sur cette question, puisqu'avec Robert, ça fait quelques années maintenant qu'on a réenclenché des coopérations décentralisées. Alors, la commune de Fargue et de Saint-Pierre, on a une coopération décentralisée, on parle avec la Palestine, mais depuis quelques années, avec le Sénégal.

Donc on a une coopération décentralisée qui fonctionne avec une commune rurale qui s'appelle Diop, qui détaille tout un certain nombre de choses. Mais ce que je veux dire, c'est que la coopération décentralisée existe, qu'on a rencontré aussi la mission locale avec qui on a échangé

sur des choses qui pourraient se mettre en place aussi autour de ça. Donc tu comprends qu'on est très heureux de cette proposition, on trouve que c'est une très bonne chose.

Peut-être qu'on pourrait réfléchir à ce que, justement, les coopérations décentralisées à l'échelle du territoire du Sud-Gironde, surtout si on doit être sur le Sénégal, on réfléchisse à les coordonner. Nous avons un acteur de coopération qui s'appelle l'ACAD qui nous accompagne pour être un peu notre bras armé, parce que ça se construit une coopération décentralisée, ça ne se fait pas très facilement. C'est un acteur qui est reconnu par l'agence de développement avec laquelle on travaille au Sénégal.

Nous, on a une petite expérience, c'est une coopération qui existe. On va partir au Sénégal, je pense, encore tous les deux en novembre, sûrement.

Et quand le bus va partir, nous, ça nous intéressera peut-être pour mettre des choses dedans.

Intervention de Christophe Fumey : Nous avons eu la même demande par Frédéric Birac sur Bieujac.

Intervention de Benoît Carrère : Nous, on ne peut pas faire de coopération décentralisée parce qu'on a un syndicat.

Réponse de Stéphane Denoyelle : Le syndicat de l'eau peut le faire, le syndicat des déchets peut le faire avec la loi Oudin-Santini. On peut même réserver 1% du chiffre de nos syndicats pour la coopération décentralisée.

Intervention de Jérôme Guillem : Vous avez raison, il faut quand même faire l'inventaire. Car l'hôpital fait aussi une action sur le Sénégal, il y en a beaucoup qui se font.

Intervention de directeur : Tout à fait. C'est pour ça que c'est peut-être intéressant de venir travailler ensemble. Par exemple l'ACAD porte un projet de coopération au Sénégal avec la commune de Salles et la région Nouvelle-Aquitaine et la région du Sinésalum. Voilà, notre territoire est déjà engagé fortement de manière un peu diverse sur le Sénégal. Donc super qu'on y aille.

Pour être très honnête, l'ACAD est en contact avec la Fédération de Rugby et on voulait travailler aussi des choses avec eux. Dans le cadre de notre coopération, ça faisait partie des projets.

Intervention de Benoît Carrère : Pour recenser toutes les initiatives, c'est un peu compliqué.

Réponse de Stéphane Denoyelle : Mais moi, je peux organiser une rencontre assez rapidement avec l'ACAD.

Intervention de Benoît Carrère : La Fédération est pressé d'avoir le bus et ils nous proposaient même de faire une sorte d'inauguration en juillet. Donc ça fait relativement court.

Réponse de Stéphane Denoyelle : Ça peut être bien de l'adosser avec une coopération décentralisée, pour le coup, parce que ça débloque des moyens quand même. C'est-à-dire que nous, avec nos petits moyens, nous, on arrive à aller lever beaucoup d'argent dans l'agence de l'eau. Pour vous donner un exemple, en 10 ans, en Palestine, on a débloqué plus de 1,5 million d'euros, nos deux petits villages, pour notre coopération décentralisée. Et là, on a un financement pour 3 ans avec l'agence de l'eau de 600 000€.

Intervention de Christophe Fumey : Je suis assez surpris et content de voir que c'est quelque chose de très positif.

Nous sommes quand même un territoire, à ce niveau-là, qui a des grandes valeurs, et je crois que c'est bien de le montrer. Et derrière ça, il y a quand même une démarche intellectuelle et politique, parce qu'il faut le faire savoir, parce que nous, non seulement on veut le faire, on le fera, et ce ne sera pas des promesses en l'air.

Je ne vous cache pas que ça a créé des réactions, j'ai contacté notamment Benjamin Fall, qui est international de rugby, qui est de Langon, et qui est ravi de fournir ces intentions-là, et ça nous donne envie peut-être de créer une association en parallèle pour essayer d'aider ces jeunes

10 DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu Le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

Sur le rapport du Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Le Comité syndical,

DECIDE :

- D'autoriser le Président pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
- De charger le Président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Intervention de : Et ça, c'est pour les contractuels de remplacement. Donc, effectivement, c'est pour remplacer rapidement quand on a des titulaires qui peuvent partir ou être malades ou autre. Et donc, momentanément aussi. Et pour se laisser là aussi de la souplesse pour pouvoir recruter

11 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu les articles L. 313-1 et L. 332-24 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que le Syndicat Sud-Gironde Mobilités souhaite réaliser le projet suivant :

- Le chef de projet « Plans de Mobilité Employeur et Mobilités Partagées » a pour missions le développement et l'animation de plans de mobilité employeur, en priorité auprès des employeurs de plus de 11 salariés, la coordination de l'offre de mobilité touristique, le suivi et l'animation du schéma de déploiement de l'offre de covoiturage et le déploiement de l'offre d'autopartage. Une partie de la mission sera également affectée à des activités administratives du syndicat.

Considérant que pour la réalisation du projet précédemment exposé, il y a lieu de créer un emploi non permanent de Chef de projet plan de mobilité employeurs et de mobilités partagées, relevant de la catégorie B à temps complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35,5 heures dans les conditions prévues aux articles L. 332-24 à L. 332-26 du Code Général de la Fonction Publique (*à savoir, un contrat d'une durée minimale de 1 an et d'une durée maximale de six ans, renouvellements compris*) ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent sur un contrat de projet de Rédacteur pour mener à bien un projet identifié à temps complet, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35,5 heures.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2025.

Intervention de Thomas Filiatre: Nous avons recruté le chef de projet l'an dernier sur un CDD. Et là, on lui proposerait un contrat de projet. C'est un peu plus souple pour nous. Un contrat de chef de projet pour, par exemple, c'est de 1 à 3 ans.

12 QUESTION DIVERSES

Présentation du chargé de Mission Vélo, Damien BOULKED et du Directeur de la communication et du développement, Aymeric HARRIBEY.

Point sur la nouvelle offre de mobilité du syndicat :

Intervention de Christophe Fumey : Pour l'achat des véhicules, un marché a été lancé pour les 3 autobus et les 3 minibus.

Ce sont 3 autobus 22-26 places. Et 3 Renault Master pour les minibus.

Pour les 3 autobus, le critère qui a joué est le délai de livraison pour le début du service au 1^{er} septembre.

Donc, il y en avait un seul des candidats qui proposait une offre au 1er septembre, la société Fast qui est connue sur le territoire. Ils nous ont fait une proposition qui était, certes, plus importante que prévue : 174 000€ au lieu des 150 000 € qu'on avait prévus.

Pour les Renault Master où on a eu des prix 10 000 € inférieurs à l'unité à ce qui était prévu. Ce qui fait que, grosso modo, sur le budget que l'on avait, on pouvait acheter les 3 bus et qu'on pouvait être livré en temps et en heure.

La marque des autobus sont des Mercedes Sprinter avec un plancher plat.

Il y aura à l'intérieur tous les dispositifs d'information voyageurs et de la vidéoprotection.

Du côté des embauches, nous allons prendre dix nouveaux conducteurs

Zoom sur les antennes de SGM sur le territoire

Intervention de Benoît Carrère : Nous nous étions dit qu'il fallait avoir des antennes du côté de Podensac et du côté de la Réole pour les lignes régulières qui circulaient sur ces territoires. Nous nous sommes rendu compte que le centre technique d'Allias était trop éloigné, pour ce qui est du Réolais. Et que le centre technique de la Réole était inaccessible en raison de la taille de nos véhicules. Du coup, nous sommes allés voir si le département serait prêt à accueillir les véhicules au centre routier départemental de la Réole. Sachant qu'il ne faut pas simplement accueillir les véhicules. Il faut un local pour manger, de l'accès aux toilettes, un vestiaire.

Le centre technique de Podensac présente un profil assez peu accessible également.

Du coup, nous sommes en train de voir avec le centre routier de Cadillac. Donc on vous tiendra au courant.

Présentation de la stratégie de communication

Intervention d'Aymeric Harribey :

Les objectifs premiers de la communication, c'est donc d'informer, sensibiliser et surtout de mobiliser aussi les usagers du territoire et le grand public en général. On va, du coup, essayer de valoriser toute l'offre de transport qui va être mise à disposition.

Donc, encourager la mobilité durable avec, notamment, tous les transports en commun, les lignes régulières, les navettes express, essayer de vulgariser un petit peu comment l'offre fonctionne,

notamment le vélo, le covoiturage. Et donc, on va aussi promouvoir les plans de mobilité employeurs et la prévention routière.

Avec pour objectif de créer une dynamique territoriale collective.

Nous avons un message clé qui a été décidé qui sera donc « *La mobilité qui nous rapproche* ».

Intervention de Christophe Fumey : Il y avait deux messages clés qui sortaient : « La mobilité qui nous rapproche » et « La mobilité qui nous rassemble ». L'idée était qu'on rapproche les citoyens.

Intervention d'Aymeric Harribey : Nous aurons deux logos, celui de la marque et celui qui sera disponible en application.

Il y aura cinq parties : une première partie sur tout ce qui est paramétrage et uniformisation des supports. Ensuite, c'est la création des supports d'information. Ensuite, la sensibilisation à la mobilité durable. Et ce qui peut être aussi organisation d'événements en quatre. Et ensuite, l'évaluation et les ajustements.

Paramétrage et uniformisation, c'est d'essayer de créer une information lisible, d'arriver à vraiment vulgariser l'information sur tous les canaux. Il y a aussi définir une identité. Donc, la marque employeur. Et aussi, structurer les outils en interne pour piloter la communication. Pour ça, du coup, on a créé un modèle de document Word, nous allons tous, en interne, utiliser l'espace de gestion de projets qui s'appelle Monday, qui est une plateforme, en fait, collaborative de gestion de projet. Ça permet de planifier, de suivre et de gérer les tâches.

Et après, dans un second temps, surtout, de pouvoir les automatiser. Je pense notamment sur du transport scolaire, on peut créer des bases de données et directement envoyer quand il va y avoir un souci sur une ligne ou faire passer une info. Et surtout, là où c'est intéressant, c'est que c'est évolutif. En fait, c'est un outil qu'on peut construire, nous, en fonction de nos besoins.

On va utiliser aussi un outil d'emailing qui va nous permettre de réaliser des newsletters adaptées qui est Brevo et qui est gratuit.

Il y aura aussi le site web qui va être complètement refondu. Ça sera une plateforme WordPress avec une carte interactive cliquable. Cela permet vraiment de cliquer sur un point A, de déclencher telle ou telle ligne, de regarder. Ça va vraiment être une carte qui peut intégrer tout plein d'éléments. On aura le choix de l'alimenter et de la mettre à jour suivant nos besoins.

Donc, il y aura aussi un outil de recherche et de visualisation d'itinéraire, sur tout le Sud-Gironde. Ça veut dire que si quelqu'un veut faire un trajet de Montségur, par exemple, à Hostens, il aura une proposition pour aller de ce point-là à ce point B.

Il y aura aussi l'application mobile, c'est un gros sujet. L'objectif, c'est d'avoir un guidage en temps réel et surtout le calculateur d'itinéraire qui va intégrer toutes les différentes possibilités. Et là, c'est assez technique. On aura aussi des possibilités d'alerte et de notification. Donc là, on peut imaginer, je ne sais pas, il y a un retard, un accident. On informe à tel endroit, un bouchon, un problème.

On peut informer directement la personne qui a téléchargé l'application.

Et ensuite, on aura les réseaux sociaux. Pour l'instant, il y a Facebook et LinkedIn que j'avais juste vite fait paramétrer avant d'arriver. Donc, on va déjà changer puisque les slogans ont changé. On va juste changer les slogans.

Sur ces réseaux sociaux, on aura le relais, relais de l'info locale, animation, campagne ciblée, les infos un peu globales.

Ensuite, sur les supports physiques, on aura des supports print. Donc là, j'ai travaillé sur les cartes de visite nominatives.

Ensuite, on aura des affiches, des flyers, des oriflammes, des kakemonos, des cartes globales aussi du réseau, des cartes zoom définies par ligne, par rapport aux traces scènes et lignes spécifiques, des grilles horaires aussi. On va essayer de vraiment avoir plein de petits formats types, même si le print, ce n'est plus trop ça, mais quand même, il en faut. Et il y en aura, bien sûr, il y en aura dans les mairies, il y en aura dans les points différents d'information.

Ensuite, on a travaillé sur la signalétique avec le graphisme des points d'arrêt.

Ensuite, il y a une réflexion de carrousel vélo. C'est une réflexion un petit peu qu'on a faite avec Damien et Benoît. Essayez d'imaginer une offre qui correspond au territoire, en fait. Parce qu'on a plutôt une demande entre 6 et 8 vélos.

Viens ensuite l'identité visuelle mobile.

Du coup, là, vous avez le projet de flocage sur les Sprinter City toujours avec les couleurs du logo.

Donc, le bleu, l'orange, du blanc, et le slogan.

On pourra faire de l'information dans les bus pour l'animation locale, en fonction des événements du territoire.

Nous allons également fournir aux conducteurs des les uniformes avec des polos, polos manches courtes, polos manches longues. Toujours sur les couleurs orange, bleu et la particularité, c'est qu'on a décidé de mettre en dessous du logo le prénom du chauffeur.

Après il y a la création de goodies, des supports d'information comme des plans des lignes qu'il y aura aussi aux points d'arrêts

Il y a aussi un travail à faire avec la création de fiches thématiques sur le TAD, le vélo aussi, tout ce qui est comme mobilité employeur, prévention routière, la mobilité solidaire.

Donc, ça sera des formats illustrés et surtout schématiques accessibles à tout public. C'est d'une autre vue simple possible. De valoriser aussi, du coup, la marque employeur avec des témoignages internes de collaborateurs, de conducteurs.

Donc, nous aurons tous types de formats, formats imprimables, formats numériques et une diffusion large pour tout le grand public et collectivité et les partenaires.

Nous allons aussi essayer de développer une chaîne YouTube, nous irons sur TikTok un petit peu plus tard. Cela peut être intéressant de faire des courtes vidéos explicatives et également, je pense, des témoignages soit d'usagers, de personnalités un attachantes et qui vivent la mobilité.

On pourra imaginer aussi des séries un peu thématiques sur les plans de mobilité employeur.

Il y a la sensibilisation à la mobilité durable. Donc, c'est informer, éduquer et inspirer le changement, à la fois sur le numérique et sur le terrain et surtout, ce qui est très important, c'est d'arriver à trouver des relais dans les entreprises, les collectivités, les partenaires locaux, la presse locale et la presse web.

Et, ce qui est très important, c'est le dispositif incitatif. Donc, on a pensé, à des challenges inter-entreprises, voilà, dans le cadre des plans de mobilité employeurs. Aussi, la valorisation des usagers exemplaires.

Il y a la Semaine de la Mobilité sur laquelle on calera la soirée d'inauguration, des journées sans voiture aussi.

D'ici six mois, il faudra quand même se pencher sur l'évaluation, essayer de valoriser ce qui marche et surtout d'ajuster les dispositifs pour répondre en fait aux besoins.

Intervention de Benoît Carrère : Il y a aussi un numéro unique qui est le 050 345 50. Il sera géré par Cap Solidaire avec une conseillère mobilité.

C'est Cap Solidaire aussi qui fera le tri entre ceux qui peuvent prendre le TUS ou pas le TUS... Et il y aura une plateforme où les gens ici ne savent pas le faire sur Internet. Ils auront toujours quelqu'un derrière en appelant qui pourront leur réserver leur réponse.

Intervention d'Aymeric Harribey : Et ce qui est très intéressant, c'est avec ce numéro unique, c'est qu'il y a un CRM intégré, un Customer Relationship Management, qui sert aux entreprises de gérer la relation client. Nous, on sera plus dans une relation usagée : on pourra gérer les appels, on aura un suivi des demandes.

En fait, ce n'est pas juste un numéro qui va rediriger, c'est un numéro qui va rediriger et aussi analyser derrière.

Date de l'inauguration du réseau

Intervention de Benoît Carrère : Avec cette journée d'inauguration, l'idée c'est de valoriser le travail qu'on a fait. Informer et renforcer l'image de l'IGM.

Et on vous propose une date qui est celle du 12 septembre à 19h. Le réseau sera ouvert le 1er septembre. L'inauguration se fera après l'ouverture du réseau. L'idée du 12 septembre, c'était ce soir d'abord un vendredi, c'était plus simple pour avoir tout le monde. 19h, c'est pour laisser le temps aux gens du service de revenir. Ensuite, c'est le week-end juste avant le démarrage de la semaine de la mobilité.

Donc c'est une occasion de mettre en avant un certain nombre de choses. Et ça se ferait ici. Comme ça, s'il pleut, on aura toujours le garage pour se mettre.

On compte inviter évidemment tous les élus du territoire, les maires principalement du territoire. Et puis également le comité des partenaires, les entreprises...

Le Président souhaitait aussi lancer une nouvelle étape en disant qu'il va partir en vélo pour aller dans les Pyrénées, avec un système de relais sur 230km.

Intervention de Matthias Robine : La communication dont on parle, que vous avez présenté, moi, je n'arrive pas à l'appréhender par rapport à la communication qui était prévue dans Cap Solidaire, le site web, l'animation... Est-ce que c'est nous qui chapeautons, par exemple, si on parle de vélos, de covoiturage..? Est-ce que SGM communique là-dessus?

Réponse de Benoît Carrère : On a laissé la possibilité à Cap Solidaire de continuer à gérer le site Cap Covoit.

Nous, on va s'engager dans un schéma de déploiement de l'offre de covoiturage sur le territoire avec l'idée de réfléchir à des hubs à positionner sur le territoire, mais également à développer l'offre de services sur l'incitatif...

Donc, ça veut dire que le covoiturage solidaire et l'animation du site Internet, c'est Cap Solidaire.

Question de Matthias Robine : Pour un particulier, celui qui porte aujourd'hui la communication de toutes les offres, est-ce que ça sera le syndicat ou ça sera le site de Cap Solidaire ?

Réponse de Benoît Carrère : En fait, sur les offres de covoiturage, il y aura le site qui centrera toutes les informations sur toutes les offres.

En fait, il y avait un site qui avait été développé, qui était plutôt le portail de la mobilité du Sud-Gironde et qui va devenir la maison de la mobilité, mais plus tard.

Et le prochain site qui va arriver, c'est la refonte du site actuel de Sud-Gironde Mobilité et qui sera le site Sud-Gironde Mobilité.

Intervention de Matthias Robine : Après, il y a une question de fond très importante pour moi qu'on n'aborde pas. J'ai été très surpris quand on a fait la visite sur mon village pour les Arrêts et que l'on m'a dit qu'il n'y avait plus de lignes virtuelles à la demande. Et qu'il n'y avait plus que le TAD.

Et on a voté sur un schéma directeur, tous ensemble,

Réponse de Benoît Carrère : Si c'est fait, vous avez une ligne virtuelle de La Réole à Langon.

Question d'Alain Queyrens : Avez-vous eu d'autres contacts dans le cadre du plan de mobilité employeurs ?

Réponse de Benoît Carrère : On va rencontrer avec les Grands Chais mercredi. J'ai échangé avec M. Panetier à trois reprises. Il m'a donné une référente dans son entreprise, sa chargée de communication qui va être la référente pour mener les plans d'hôpital plusieurs chez lui et on la rencontre pour la première mise en place mercredi.

L'hôpital, ça avance, c'est un peu compliqué, mais ça avance. On va aller progressivement voir Leclerc, Daney et Arcelor.

Demande de Subvention Leader

Nous allons faire une demande de subvention leader pour laquelle, il y a 350 000€.

Il y a une version étude où on va essayer de faire financer un schéma de déploiement de l'offre de service de co-vaturage et éventuellement en 2026, le bout du schéma directeur cyclable, c'est la partie opérationnelle de certaines lignes du schéma directeur cyclable, certaines voies cyclables, en tout cas, qui demanderaient une étude plus fine opérationnelle. Donc là, on va aller chercher du financement européen sur ces deux aspects.

Sur le volet type 2, qui est l'animation, on va aller chercher un poste d'animateur covoiturage et le financement du compte d'Erwan que vous avez voté tout à l'heure.

Et puis, enfin, on verra sur la partie aménagement, qui est le type 3 du leader, plutôt la création d'un multimodal puisqu'on a rencontré récemment ECOV qui nous parlait de créer des lignes secondaires de covoiturage et nous parlait du financement de bornes relais sur l'ensemble du territoire et on pense que ça peut être intéressant de miser le financement sur les bornes.

L'aménagement étant plus complexe et plus long, je pense que pour obtenir les fonds européens, c'est plus pertinent.

Point sur les lignes d'été

Intervention de Benoît Carrère : On va vous proposer plusieurs parcours. Le mercredi, Preignac, Hostens, via Podensac, Saint-Michel-de-Rieuffret et puis Guillos. On propose aussi une ligne le mercredi, Saint-Pierre-d'Aurillac et Casteljaloux. Donc, là aussi, il y a des points d'arrêt, c'est gratuit sur réservation.

Ensuite, on aura la ligne du mercredi, Langon/Casteljaloux. Il y aura aussi la ligne du samedi Saint-Macaire/Hostens, via Saint-Maxant.

Une ligne le samedi, Langon/Hostens, via Fargues, Sauternes, Roaillan, Saint-Symphorien.

Et enfin, la ligne du samedi, qui pourrait être La Réole, Gironde-sur-Dropt, Morizès, Camiran et Blasimon.

En fait, on a calculé en temps, en dessert, malheureusement, tous les comme ne peuvent pas être desservies, mais on essaie d'en desservir le maximum.

Calendrier des instances du 2^{ème} semestre 2025

INSTANCE	DATE
BUREAU	Lundi 7 juillet 2025 - 18h15
COMITE SYNDICAL	Lundi 25 août 2025 - 18h15
BUREAU	Lundi 15 septembre 2025 - 18h15
COMITE SYNDICAL	Lundi 6 octobre 2025 - 18h15
BUREAU	Lundi 3 novembre 2025 - 18h15
BUREAU	Lundi 17 novembre 2025 - 18h15
COMITE SYNDICAL	Lundi 8 décembre 2025 - 18h15

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le Président
Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance